Association Varoise de Krav Maga

A.V.K.M.

COLLER PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE SAISON 2024 / 2025

Date d'inscription :……...

Nom : …….. **Prénom :…….**

Date de naissance :…… **Profession :…….**

Adresse :……
Code Postal : …… **Ville : …...……..……**
☎: …….. : …….. N° d'urgence : …….
Email :…….@……..…….

Grade en Krav Maga : ……
Passé sportif (grades, titres,…) : ……..

Connaissiez-vous déjà le Krav Maga ? ❒ **OUI** ❒ **NON**

Comment avez-vous connu l'Association Varoise de Krav Maga ?

❒ **Bouche à oreille** ❒ **Internet** ❒ **Forum des associations** ❒ **Flyers**
❒ **Affiche à……..** ❒ **Autre :……..**

Pour m'inscrire je dois penser à :

❒ **Certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav Maga**	❒ **Régler la cotisation**
❒ **Remplir la fiche d'inscription + coller photo + signature**	❒ **Page 2 du livret du licencié remplie**
❒ **Basket servant uniquement en salle**	❒ **Demande accés gendarmerie/photo**
❒ **Pantalon de kimono noir (ou jogging noir sans fermeture éclair)**	❒ **Tee-shirt blanc uni**
❒ **Coquille type Taekwondo (homme ou femme)**	❒ **Protège-tibias (homme ou femme)**
❒ **Ceinture**	❒ **Plastron (pour femme uniquement)**

❒ **J'ai pris connaissance du fait que les cours sont interrompus durant les périodes de vacances scolaires. Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association.**

❒ **Je consens à l'utilisation par A.V.K.M. et la FEKM de mes données personnelles nécessaires à la bonne gestion dans le cadre de la pratique du Krav Maga et de sa promotion (1).**

Je soussigné……..…… à Hyères, le …….
Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »
Signature :

(1) Règlement Général sur la Protection des Données personnelles RGPD

Les données à caractère personnel (titre, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, n° portable) vous concernant sont indispensables dans le cadre de votre adhésion et de la bonne gestion par AVKM et la FEKM dans votre pratique du Krav Maga (édition de licence, enregistrement des grades,…). A défaut, votre adhésion, demande de licence ou de renouvellement ne pourra être prise en considération. La durée de conservation de vos données est le temps nécessaire pour vous accompagner dans votre pratique du Krav Maga. Pour assurer le bon suivi sportif et le bon fonctionnement fédéral, ces données seront conservées dans les registres sauf demande contraire qui, si elle est acceptée, aura pour effet d'effacer l'ensemble des données vous concernant, CV sportif compris (grades, stages effectuées, durée de pratique…). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant un email à l'adresse avkm83400@gmail.com
Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

CODE MORAL DE LA F.E.K.M.-R.D.

Adhérent de la F.E.K.M.-R.D., je m'engage à **respecter la charte de conduite** suivante et ferai preuve :

● D'honnêteté,

● De non agressivité,

● D'humilité,

● De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav Maga exclusivement que **pendant les cours** ou **dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches**.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

REGLEMENT INTERIEUR A.V.K.M.

Art. 1
Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus.

Art. 2
Les cotisations ne sont ni remboursables ni cessibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Comité Directeur.

Art. 3
Les locaux, ses abords, le mobilier et le matériel mis à disposition de l'association ou lui appartenant sont à respecter. Toute dégradation peut motiver l'exclusion immédiate du fautif.

Art. 4
L'association ne sera en aucun cas tenue responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses affaires.

Art. 5
L'adhérent s'engage à respecter le code moral de la **F.E.K.M.-R.D.** écrit ci-dessus.

Art. 6
L'instructeur peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement du cours (bruit, retard, non respect des consignes ou comportement dangereux pour elle-même ou autrui…).

Art.7
L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le Comité Directeur s'il ne respecte pas le présent règlement ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents du club.

Le Président,
Thierry FEDERKEIL.